

Fwd: Demande de restitution art 41-4 du code de procédure pénale

Expéditeur : barbara renck (barbara_renck@yahoo.fr)

À : claire_noblins@yahoo.fr

Date : lundi 26 août 2024 à 12:06 UTC+2

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: barbara renck <barbara_renck@yahoo.fr>

Date: 2 août 2024 à 21:38:37 UTC+2

À: bo.pr.tj-albertville@justice.fr

Objet: Demande de restitution art 41-4 du code de procédure pénale

Madame la Procureure,

Veuillez trouver ci-dessous la copie de la demande de restitution de mes chevaux (envoyé ce jour le 02/08/2024 a DDPETSPP, CHEVAL ESPOIR 38, ANIMALEX).

Conformément à l'article 41-4 du Code de procédure pénale, je requière votre autorité pour faire le nécessaire auprès des services vétérinaires , qui, malgré la restitution à laquelle ils s'étaient engagés ne se sont pas exécutés une semaine après le délais de 3 mois.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande.

Respectueusement

Barbara Renck

Début du message transféré :

De: barbara renck <barbara_renck@yahoo.fr>

Date: 2 août 2024 à 21:27:25 UTC+2

À: ddet spp-psa@savoie.gouv.fr, Contact <contact@animalex-avocats.com>, cheval.espoir.38@gmail.com

Madame, Monsieur,

3 mois viennent de passer depuis la séquestration de mes chevaux Esprit Kiss At Vecthom et Loustique.

Conformément aux documents remis le 29 avril 2024 où il est mentionné qu'en l'absence de décision de l'autorité judiciaire concernant le placement des chevaux dans un délais de 3 mois, les chevaux me seront restitués.

Une semaine après la fin de ce délais de 3 mois je constate que les chevaux ne m'ont pas été restitués, je vous laisse alors un délais de 48h pour effectuer cette restitution, faute de quoi je viendrais les chercher moi même et vous facturerais les frais de déplacement en plus de la réparation des dommages subis par vos actions.

Respectueusement

Barbara Renck